

RAPPORT DU JURY DE LANGUES VIVANTES

- Épreuves d'admission -

Références :

**- Note de service n° 94-271 du 16 novembre 1994
(BOEN du 24 novembre 1994)**

Recommandations relatives aux concours de recrutement de Professeurs des Écoles.

- Circulaire n° 97-0481 du 9 avril 1997

Recommandations relatives aux épreuves de langues (optionnelle et facultative) du concours externe de recrutement de Professeurs des Écoles.

- B.O. spécial n° 13 du 16 décembre 1999

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles.

Extraits :

1. La note de service n° 94-271 du 16 novembre 1994

* vise à préciser et à clarifier la conception et le contenu de chacune des épreuves, lesquelles doivent permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale (cf. référentiel des compétences).

* confirme que les épreuves du concours ont pour objectif d'apprécier l'aptitude des candidats à mobiliser et à exploiter les connaissances nécessaires à l'enseignement à l'école primaire sans exiger d'eux une connaissance fine et approfondie de tel ou tel sujet dans la discipline considérée.

On évaluera la capacité du candidat à transférer, sur tout sujet, la méthodologie qui aura été l'objet de son apprentissage lors de la préparation au concours.

2. La circulaire n° 97-0481 du 9 avril 1997 concerne l'épreuve de langues du concours :

« L'épreuve permet d'apprécier, d'une part les capacités du candidat dans le domaine choisi et, d'autre part, la maîtrise de quelques éléments simples de la méthodologie, de l'observation et de l'analyse d'activités correspondant à ce domaine, conduites à l'école primaire. »

L'épreuve de coefficient 1, comporte deux volets.

Durée de la préparation : une heure dont 15 minutes consacrées à l'épreuve

de compréhension.

Entretien : 10 minutes dans la langue choisie + 10 minutes en français.

Le premier volet (sur 12 points)

Il doit permettre de juger des compétences du candidat dans la discipline.

S'agissant du niveau scientifique de l'épreuve, on veillera à ne pas perdre de vue qu'elle s'adresse à des candidats qui, titulaires d'une licence ou d'un diplôme au moins équivalent, pourront être, ou non, spécialistes du domaine considéré. L'exercice du métier de professeur des écoles implique la polyvalence, mais il serait illégitime d'exiger des candidats qui se destinent à ce métier les mêmes compétences et connaissances dans tous les domaines.

L'épreuve doit cependant leur permettre de mettre en valeur leur capacité à communiquer dans la langue choisie.

Seront évaluées l'intelligibilité, la clarté et l'aisance de l'expression à partir des qualités phonologiques, morphosyntaxiques et lexicales du candidat. Sont exclues les questions portant sur les notions grammaticales et linguistiques.

Deux épreuves constituent ce premier volet

- Une première notée sur quatre points:

Elle évalue les capacités de compréhension orale. Le document proposé au candidat est présenté sous une forme audio, orale ou audiovisuelle. La durée de l'enregistrement n'excède pas deux minutes.

Le candidat manifeste sa compréhension en renseignant une grille d'une dizaine d'items au maximum qui lui est remise avant l'écoute du document.

Le document, qui pourra être écouté deux fois en continu, consiste en un dialogue simple, évitant les variantes dialectales trop prononcées.

- Une seconde notée sur huit points :

Elle consiste en un entretien dans la langue choisie, à partir d'un document iconographique et/ou écrit. Ce document sera authentique, représentatif des pays ou régions dont on étudie la langue, et apte à déclencher la prise de parole. Il sera de bonne qualité, bref et simple. L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est apte à comprendre et à s'exprimer dans la langue.

Le second volet (sur 8 points)

Il a pour objet l'analyse « des approches didactiques et des démarches

pédagogiques correspondantes. »

Le candidat doit faire la preuve qu'au delà de la maîtrise des compétences et des connaissances nécessaires pour enseigner à des élèves d'école primaire dans la discipline ou le domaine considéré, il a réfléchi aux problèmes spécifiques que pose aux enfants l'apprentissage de notions et d'éléments de méthode propres à cette discipline ou à ce domaine .

Dans la mesure où la formation professionnelle initiale n'est pas achevée, il est souhaitable d'éviter à la fois les questions trop ouvertes susceptibles d'entraîner des exposés de caractère très général, et les analyses fines de progressions ou de séquences pédagogiques.

Le candidat sera placé en situation de réagir à des documents.

Peuvent être envisagés : outils pour le maître , extraits de guides ou de manuels, documents audiovisuels,...

En fonction des documents proposés, et guidé par des questions progressives, le candidat devra montrer ses capacités à :

- repérer et analyser les contenus sous-jacents ;
- déterminer les objectifs visés ;
- apprécier la part de l'activité de l'enfant en donnant un avis critique sur la démarche pédagogique proposée ;
- juger de l'intérêt, du moment et des conditions d'utilisation du ou des documents ;
- imaginer et décrire quelques activités de nature différente à proposer à partir des documents choisis (Le candidat pourra exploiter ou modifier tout ou partie des documents : il devra justifier ses choix).

Pour ne pas trop alourdir les dossiers remis aux candidats lors de l'épreuve, on proposera au maximum deux ou trois documents.

N.B : il est précisé que la même langue peut être choisie pour l'épreuve facultative.

3. Le B.O. spécial n° 13 du 16 décembre 1999 :

rappelle qu'il est impératif que les jurys ne comprennent aucun membre assurant une formation dans l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie concernée.

Il est rappelé également que les sujets doivent porter sur les objectifs poursuivis par l'enseignement des langues vivantes dans le 1er degré, ainsi que sur ses modalités de mise en œuvre, tels qu'ils sont définis par la Circulaire n° 98-105 du 11 mai 1998 et par la circulaire n° 98-135 du 23 juin 1998 (BOEN n°27 du 2 juillet 1998).

Ces différentes informations permettent de situer l'épreuve de langues vivantes au concours, épreuve d'admission comportant une épreuve facultative (version) ouverte aux candidats quelle que soit l'option choisie obligatoire, et une

épreuve orale (pour les candidats ayant choisi l'option langue).

L'épreuve de langue - Session 2000 - a été organisée conformément aux recommandations et instructions officielles en vigueur :

- 1310 candidats ont subi l'épreuve facultative (version)
- 869 candidats ont subi l'épreuve orale (de l'option obligatoire) en langue.

Pour cette dernière épreuve, chaque candidat s'est vu proposer un test de compréhension orale en laboratoire, suivi d'une épreuve d'expression orale à partir d'un texte et/ou support iconographique, et d'une épreuve à dominante pédagogique.

En ce qui concerne cette dernière, il revenait au candidat, après avoir identifié la (les) situation(s) de communication et les intérêts pédagogiques et didactiques de 3 documents proposés, d'explicitier des propositions d'exploitations pédagogiques relatives à ces documents, de présenter dans le détail deux activités.

Les langues choisies au concours - session 2000 - pour l'épreuve orale (de l'option obligatoire) ont été les suivantes : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Arabe et Portugais auxquelles il faut ajouter pour l'épreuve facultative (version): le Picard , le Polonais et le Flamand.

Les langues et leur place respective dans le concours

I) L'épreuve facultative

Traduction d'un texte en langue étrangère.

LANGUE	NOMBRE DE CANDIDATS	% de notes > 10
Anglais public	875	73 %
Allemand	124	67%
Espagnol	94	42%
Italien	18	--
Portugais	4	12 - 16 - 17 - 17
Polonais	2	1 note <10; 15,50
Arabe	2	14 - 14
Picard	91	--

- La version est la même, dans chaque langue concernée, pour tous les candidats (public / privé), à l'exception de l'anglais. 100 candidats ont subi cette année l'épreuve facultative d'anglais du concours privé.

- L'augmentation significative du nombre de candidats en espagnol s'accompagne d'une importante baisse du niveau de langue constaté.

Il me semble utile de rapporter ici les propos de Mme Marcaille-Dacid, Inspecteur de l'Éducation Nationale, spécialiste d'Espagnol, et de Mme BA, professeur certifié d'Espagnol :

« L'option facultative, dans un concours, ne peut être assimilée à une formalité qui permet d'emblée l'accès aux points supplémentaires. On relève, dans beaucoup de copies, une méconnaissance linguistique de base - contresens sur des mots d'usage ou sur des formes verbales simples - qui traduit également un déficit culturel.

Quant à la traduction, elle trahit une maîtrise approximative de la langue française, notamment de l'emploi des structures syntaxiques.»

L'épreuve de **picard** connaît chaque année un succès croissant. A titre d'information, je rappelle le commentaire que Monsieur Landrecies - Maître de conférences à l'Université de Lille III - Directeur d'Études à l'IUFM de Lille , avait jugé utile d'apporter l'an dernier:

« L'épreuve de picard connaît depuis toujours un succès certain mais paradoxal dans la mesure où il s'agit là d'une langue dont l'enseignement reste quasi confidentiel. Il a donc paru souhaitable de fournir aux candidats des indications précises sur l'esprit de l'épreuve et les attentes du correcteur.

Problème le plus immédiat : le texte est donné dans l'orthographe d'origine quels qu'en puissent être les défauts, pour la simple raison qu'il n'existe pas de système officiel. Pour lever les incompréhensions liées aux incohérences ou aux cacographies il suffit la plupart du temps de faire retour à l'oral par la lecture (mentalement, bien évidemment, étant données les circonstances...).

La question qui peut sembler ensuite mériter le plus d'attention est celle du vocabulaire. Entre les mots picards de base sans lesquels il serait vain de prétendre ici composer, les mots sortis de l'usage et les véritables raretés, la marge d'appréciation est grande. Reste en tous cas qu'on ne saurait attendre du candidat un savoir philologique, par définition apanage des spécialistes.

L'essentiel est dans la syntaxe. C'est à ce niveau que se vérifie ou s'infirme la juste compréhension du texte proposé. Il faut ici rappeler avec force que l'exercice de la version implique la restitution en un français impeccable. Le calque ou la reprise pure et simple des constructions non académiques, par nature abondantes dans ce type de texte, constituent donc, non pas une forme de fidélité stylistique au texte-source mais bien une faute majeure, sanctionnée comme telle.

Cette attention fondamentale à la syntaxe est d'ailleurs bien dans la logique de ce concours : ce n'est pas tant la présence d'un vocabulaire obsolète qui posera problème chez l'élève, que la persistance de tournures syntaxiques typiques des langages populaires qu'il convient absolument de savoir mettre au grand jour. »

II) L'épreuve obligatoire - Option Langue -

1. Compréhension orale / 2. Entretien dans la langue choisie.

Candidats

Présents

en ...	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Anglais	276	590	521	549	530	548	603	637
Allemand	49	95	64	65	73	81	85	100
Espagnol	13	28	27	32	25	33	34	50
Italien	01	08	09	07	07	07	07	12
Russe	02	04	01	01	01	-	-	-
Arabe	02	-	03	-	-	02	01	02
Portugais	-	-	-	-	02	03	01	03

Rappel: La langue russe a été supprimée de la liste des options et des épreuves facultatives (circulaire n° 98-135 du 23/06/98 / BO du 2 juillet 98).

Par rapport au concours 1999, on note une augmentation significative des candidats dans chaque langue, alors que le nombre de postes au concours est le même :

en Anglais : 05,63% de candidats en plus
en Allemand : 17,60% de candidats en plus
en Espagnol : 47,00% de candidats en plus

Concours 2000 :	Note la plus élevée	Note la moins élevée
Anglais	20	03
Allemand	20	04.5
Espagnol	18.5	02
Italien	18	10,5
Portugais	17	15
Arabe	2 notes : 17	

Rappel :

Moyenne des notes en 1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	
Ensemble des langues	12,90	13,79	14,32	13,27	13,25	13,29	13.20
Anglais	11,94	12,64	12,14	11,80	11,75	11,65	11.66
Allemand	16,90	13,83	13,82	13,59	12,95	12,42	13.20
Autres langues	15,85	14	14,96	13,85	13,85	13,71	15.48

Concours 2000 :

Italien :	moyenne	14,91
Espagnol :	moyenne	11,85
Anglais :	moyenne	11,47
Allemand :	moyenne	13,33
Portugais :	moyenne	15,83
Arabe :	moyenne	17,00

Ensemble des langues : moyenne **13,14**

Remarques :

Concernant la formation du candidat :

- D'une manière générale, il n'y a pas assez de contact avec le terrain, pas assez de mise en pratique réalistes. Les aspects pédagogiques et didactiques par exemple, sont très peu exploités par les candidats formés par le CNED.
- Les candidats formés en IUFM se détachent nettement, même si l'approche reste très théorique, voire trop vague. On restitue le cours, la réflexion pédagogique est présente, mais les activités proposées sont décousues, pas toujours cohérentes entre elles, ni avec les situations de communication proposées.
- Les liens interdisciplinaires ne sont pas maîtrisés.
- Les aspects civilisationnels, culturels sont très souvent évoqués superficiellement.
- Les instructions officielles ne doivent pas être seulement survolées, mais connues.

Concernant le niveau de langue - l'expression orale :

- Les résultats obtenus en " compréhension orale " (sur 4 points) sont satisfaisants.
- Le niveau de langue courant est très moyen pour un grand nombre de candidats, notamment en anglais et en espagnol : expression francisée, vocabulaire trop restreint.
- L'exposé préparé est correct, l'expression spontanée souvent insuffisante.
- Le contenu peu dense conduit le jury à ouvrir la discussion sur des considérations plus proches du vécu du candidat.

Conseils au candidat :

Chaque candidat se prépare à une épreuve qui mesure à la fois son propre niveau de langue, et sa compétence à mettre des élèves en situation de communiquer.

Il doit donc :

- perfectionner son propre niveau en multipliant les possibilités de pratiquer la

langue.

- Suivre à la radio, à la télévision des émissions en langue étrangère, lire des revues, et s'intéresser à l'actualité à l'étranger. Se cultiver doit être un objectif très important.

- s'efforcer de bien connaître l'élève-type cycle III pour lequel il doit construire des activités simples, concrètes, qui le conduiront ainsi, parfaitement sensibilisé à la langue choisie, en classe de 6ème de collège.

Il se référera utilement au BO n°27 (2 juillet 98) qui concerne « l'enseignement des langues vivantes au CM2 à la rentrée 1998 - orientations pédagogiques », et particulièrement à la page 1488 qui décrit « la médiation du maître », que tout candidat, susceptible d'enseigner en cycle III, doit connaître.

Christine MAIFFRET
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Présidente de la commission de Langues Vivantes

Composition de la commission de Langues Vivantes

M. V Bury	Conseiller pédagogique
Mme. A Duret	Professeur certifié
Mme D Duris	Conseiller pédagogique
M. P. Gadomski	Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme C. Maiffret	Inspectrice de l'Éducation Nationale, Présidente
M. M.Tavet	Professeur certifié